

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Epaississant (2041)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Date d'édition : 25.04.2017

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Lascaux Epaississant (2041)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Auxiliaire de peinture

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant / fournisseur :**

Lascaux Colours & Restauro, Barbara Diethelm AG

**Rue :**

Zürichstrasse 42

**Code postal/Lieu :**

CH-8306 Brüttisellen

**Téléphone :**

+41 44 807 41 41

**Telefax :**

+41 44 807 41 40

**Contact pour informations :**

info@lascaux.ch

**Européenne Adresse :**

Lascaux Colours & Restauro Europe GmbH

**Rue :**

Turmstrasse 11

**Code postal/Lieu :**

D-78467 Konstanz

**Téléphone :**

+49 7531 911 3996

**Telefax :**

+49 7531 911 3997

**Contact pour informations :**

info@lascaux.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse, Numéro d'urgence 24h/24 145, Tel. +41 44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

2-AMINO-2-MÉTHYLPROPANOL ; N°CAS : 124-68-5

**Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Lascaux Epaississant (2041)

**Date d'exécution :** 08.02.2017

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

**Date d'édition :** 25.04.2017

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

Aucune

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

2-AMINO-2-MÉTHYLPROPANOL ; N°CE : 204-709-8; N°CAS : 124-68-5

Poids :  $\geq 3 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids :  $\geq 0,005 - < 0,05 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

**Indications diverses**

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Informations générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

**Après contact avec les yeux**

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion**

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Nom commercial du produit : **Lascaux Epaississant (2041)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Date d'édition : 25.04.2017

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

## 5.1 Moyens d'extinction

### Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau.

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

## 5.3 Conseils aux pompiers

### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## 5.4 Indications diverses

Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Équipement de protection personnel voir chapitre 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Classe de stockage ( D ) :** 12

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 12

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients au sec/ au frais. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Epaississant (2041)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Date d'édition : 25.04.2017

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2-AMINO-2-MÉTHYLPROPANOL ; N°CAS : 124-68-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 1 ppm / 4,6 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Version : 02.04.2014

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Utilisez des lunettes protectrices contre les projections liquides.

##### Protection de la peau

###### Protection corporelle

Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État : pâte

Couleur : blanc

#### Odeur

faible, caractéristique

#### Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	100 °C
Point éclair :			non applicable
Pression de la vapeur :	( 50 °C )	env.	120 hPa
Densité :	( 20 °C )	env.	1,0 g/cm <sup>3</sup>
pH :		env.	9,5
Viscosité :	( 20 °C )	env.	30000 - 40000 mPa.s

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Lascaux Epaisissant (2041)

**Date d'exécution :** 08.02.2017

**Date d'édition :** 25.04.2017

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

Aucune information disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination du produit/de l'emballage**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

08 01 11: Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Nom commercial du produit : **Lascaux Epaississant (2041)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 25.04.2017

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales

U.S.A. Marquage suivant ASTM D-4236.

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classe ( D ) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

Aucune

#### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

#### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

#### 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Lascaux Epaississant (2041)

**Date d'exécution :** 08.02.2017

**Date d'édition :** 25.04.2017

**Version (Révision) :** 3.0.0 (2.0.0)

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---